



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Programme cantonal de prévention du tabagisme

2014 – 2017

RESUME



Janvier 2014

Table des matières

1.	Synthèse	4
2.	Contexte cantonal	6
2.1.	Réalisations du PCT 2009-2013	6
2.2.	Etat des lieux.....	9
2.3.	Bilan du PCT 2009-2013.....	11
3.	La situation recherchée	12
3.1.	Vision.....	12
3.2.	Objectifs d'impact du PCT 2014-2017	12
3.3.	Interventions prévues par domaine d'action	13
4.	Objectifs et projets.....	16
4.1.	Les nouveaux projets	19
4.2.	Evaluation.....	21
4.3.	Coûts et financement	21
5.	Organisation du programme	22
5.1.	Organigramme	22
6.	Conclusion.....	24

Liste des abréviations

ARPS	:	Association suisse des Responsables cantonaux pour la Promotion de la Santé
AT	:	Association suisse pour la prévention du tabagisme
CIPRET Fribourg	:	Centre de Prévention du Tabagisme Fribourg
COFIL	:	Comité de pilotage
CPPS	:	Commission de prévention et de promotion de la santé
DICS	:	Direction de l'Instruction publique, de la Culture et des Sports
DSAS	:	Direction de la Santé et des Affaires sociales
EPT	:	Equivalent Plein Temps
ESS	:	Enquête suisse sur la Santé
FPT	:	Fonds de Prévention du Tabagisme
GES	:	Groupement de promotion, de Prévention et d'Education à la Santé du canton de Fribourg
HEdS-FR	:	Haute Ecole de Santé Fribourg
HEF-TS	:	Haute Ecole fribourgeoise de Travail social
HEP	:	Haute Ecole pédagogique Fribourg
ISPA	:	Institut suisse de Prévention de l'Alcoolisme et autres toxicomanies, actuellement Addiction suisse.
LPS	:	Ligue pulmonaire suisse
LSC	:	Ligue suisse contre le cancer
M.I.S Trend	:	Institut de recherches économiques et sociales
OFSP	:	Office fédéral de la Santé publique
PCT	:	Programme cantonal Tabac
REPER	:	Association fribourgeoise active dans la promotion de la santé et la prévention
RSFM	:	Réseau fribourgeois de Santé mentale
SSP	:	Service de la Santé publique

1. Synthèse

Depuis 2009, le CIPRET Fribourg met en œuvre un Programme cantonal Tabac (ci-après abrégé PCT) sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Le PCT 2009-2013 s'est décliné en quatre axes d'intervention :

- empêcher le début de la consommation
- encourager l'arrêt
- protéger contre le tabagisme passif
- informer et sensibiliser les différents publics cibles sur les risques du tabagisme et les offres de prestations dans la prévention.

Le déploiement du PCT sur quatre ans a permis la mise en place dans le canton d'une prévention du tabagisme systématique, équilibrée et durable, ainsi que l'acquisition d'une méthodologie de travail rigoureuse. Avec un nouveau PCT pour la période 2014-2017, le canton de Fribourg exprime la volonté de poursuivre le travail initié en matière de prévention du tabagisme, en consolidant les résultats obtenus et en se fixant de nouveaux objectifs dans ce domaine.

Au terme du PCT 2009-2013, l'état des lieux de la situation fribourgeoise montre d'importantes avancées en matière de protection contre la fumée passive, sur les lieux de travail et dans les espaces publics. Ces évolutions ont été soutenues par les changements législatifs survenus au cours des dernières années. En parallèle à ce constat positif, plusieurs besoins d'intervention sont encore à relever dans le contexte fribourgeois. Parmi ceux-ci, une stagnation de la consommation de tabac depuis 2009 dans la population en général ainsi que chez les jeunes, et des expositions encore trop nombreuses d'enfants et d'adultes à la fumée passive, que ce soit au domicile ou sur le lieu de travail. En outre, au niveau législatif, le canton de Fribourg ne dispose d'aucune réglementation de la publicité pour les produits du tabac et du parrainage (sponsoring d'événements culturels ou sportifs par l'industrie du tabac) et souffre encore d'une trop faible application de l'interdiction de vente des produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans.

C'est sur la base de cet état des lieux qu'a été construit le Programme cantonal Tabac 2014-2017, fruit d'une collaboration étroite entre le Service de la santé publique (SSP) et le CIPRET Fribourg.

Les objectifs d'impact suivants ont été posés pour le PCT fribourgeois 2014-2017 :

- une diminution de la part de fumeurs et fumeuses dans la population ;
- une diminution de la part de fumeurs et fumeuses parmi les jeunes âgé-e-s de 15 à 34 ans ;
- une diminution du nombre de personnes exposées une heure ou plus par semaine à la fumée passive.

Pour atteindre ces objectifs, des projets dans trois dimensions – empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt et protéger contre la fumée passive – sont proposés. Ce nouveau programme prévoit par ailleurs de concilier des interventions dans quatre domaines d'action :

- Prévention comportementale
- Protection de la santé et réglementation du marché
- Information et la sensibilisation
- Coordination et la collaboration

Le canton de Fribourg étant bilingue, toutes les prestations prévues seront proposées en français et en allemand. Par rapport au programme actuel, le PCT 2014-2017 propose trois nouveaux projets en lien avec la protection de la jeunesse d'une part, et avec la formation de professionnel-le-s confronté-e-s à la thématique dans leur pratique d'autre part. La plupart des prestations de base offertes actuellement par le CIPRET Fribourg (prestations d'aide à l'arrêt, information, sensibilisation, etc.) seront en outre poursuivies et les synergies avec les projets de prévention transversaux des Ligues de santé du canton de Fribourg seront valorisées.

Le financement du PCT 2014-2017, dont le coût total pour 4 ans s'élève à Fr. 1'780'650.-, sera assumé d'une part par le Fonds national de prévention du tabagisme (environ 50% du coût total, soit CHF 860'650 sur 4 ans) et d'autre part par le canton de Fribourg (CHF 440'000 sur 4 ans), la Loterie Romande (CHF 440'000 sur 4 ans) et la Ligue pulmonaire fribourgeoise (CHF 40'000 sur 4 ans).

Le pilotage stratégique du programme est assuré par un Comité de Pilotage (COPI), dans lequel sont représenté-e-s des acteurs/trices clés de la prévention et de la promotion de la santé dans le canton, à savoir la Déléguée cantonale à la prévention et promotion de la santé, cheffe de secteur prévention et promotion de la santé au Service de la santé publique, le Médecin cantonal et la Directrice des Ligues de santé du canton de Fribourg. La responsabilité de la direction opérationnelle et de la mise en œuvre du PCT 2014-2017 revient au CIPRET Fribourg. Un groupe d'expert-e-s issu-e-s de différents domaines est disponible pour apporter en tout temps un éclairage particulier sur le programme ou les projets.

2. Contexte cantonal

Fribourg fait partie des cantons romands dans lesquels la prévention du tabagisme a été fortement renforcée au cours des dernières années. L'engagement du canton de Fribourg en matière de prévention du tabagisme est ancré et règlementé dans les bases légales que sont la Loi sur la santé¹ et le Règlement y relatif².

Au niveau stratégique, le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2011³, respectivement son Plan d'action, prolongés pour la période 2011-2015 et adoptés par le Conseil d'Etat, donnent aux différent-e-s acteurs/trices un cadre de référence et d'action commun.

Pour la coordination et la mise en œuvre de la prévention du tabagisme dans le canton, la DSAS mandate le CIPRET Fribourg, qui fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg.

2.1. Réalisations du PCT 2009-2013

Dans le cadre du PCT 2009-2013, les activités du CIPRET se sont articulées autour de quatre axes d'intervention :

- Informer, sensibiliser
- Empêcher le début de la consommation
- Protéger contre la fumée passive
- Encourager l'arrêt de la consommation.

Les interventions ont été de type structurel (avec pour but la modification des conditions-cadre de la société) et comportemental (dans l'objectif d'influencer les connaissances et les comportements des individus). Toutes ont fait l'objet d'auto-évaluations, et certains projets importants ont bénéficié d'une évaluation externe. Les différents projets réalisés par le CIPRET durant cette période sont sommairement résumés dans le tableau ci-dessous.

¹ Loi sur la santé du 16 novembre 1999 (821.0.1), [En ligne], accès : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/1172>. Consulté le 02.11.2012

² Règlement concernant la promotion de la santé et la prévention du 14 juin 2004 (821.0.11), [En ligne], accès : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/1173>. Consulté le 02.11.2012.

³ Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2011 et 2011-2015, [En ligne], accès : http://www.fr.ch/smc/files/pdf30/plan_cantonal_prevention_fr_f1.pdf. Consulté le 02.11.12

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 – canton de Fribourg
Résumé

Axe	Groupe cible	Projet	Description
I. Campagnes, information et coordination	Grand public, médias écoles, entreprises, professionnel-le-s de la santé, de l'éducation et du social, débits de tabac, etc.	Site Internet	Site Internet bilingue mis à jour régulièrement : présentation des actualités en matière de prévention du tabagisme ; informations générales sur le tabac et les risques liés à sa consommation ; présentation des prestations et offres de soutien du CIPRET pour les différents publics cibles ; Quiz-Tabac destiné aux jeunes, etc.
		Newsletter	1 à 2 newsletters électroniques envoyées annuellement
		Info-tél	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu d'accueil pour toutes les questions en lien avec le tabac et sa consommation, les projets et les prestations du CIPRET. - Traitement professionnel des demandes de la population, des multiplicateurs/trices ou des partenaires et, le cas échéant, mise en contact avec les partenaires externes.
		Communication médias	Communication médias et relations publiques réalisée selon les besoins et selon l'actualité
		Publications	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition, diffusion et réalisation de matériel d'information, d'outils pédagogiques et de matériel de promotion bilingues. - Publications diverses en lien avec l'actualité de la prévention du tabagisme dans le canton et les projets réalisés.
		Campagnes de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'affichage publique réalisée en 2011 - Diverses campagnes de sensibilisation réalisées dans les cadre des projets spécifiques (interdiction de vente, fumée passive à domicile, aide à l'arrêt, etc.)
		Sensibilisation des multiplicateurs/trices	Sensibilisation des professionnel-le-s de la santé, de l'éducation et du social dans le cadre des différents projets spécifiques
		Concours national pour arrêter de fumer	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du concours et diffusion du matériel du concours - Coordination avec la Direction nationale du projet - Distribution de 2 prix cantonaux
		Prévention à bas seuil	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de stands d'information et de sensibilisation (entreprises, hôpitaux, foires, espaces publics, etc.) - Animation, conseils, mise à disposition de brochures
		Fumée passive à domicile	Information et conseils et soutiens offerts selon demande
	Communes	Radix	Projet de prévention dans les communes, en collaboration avec Radix (projet terminé en 2010)
	Populations migrantes	Sensibilisation au tabac dans les cours de langue pour migrant-e-s	Sensibilisation au tabac et aux risques liés à sa consommation intégrée aux cours de langue organisés par les Associations Portugaises du Canton de Fribourg (cours subventionnés par le Canton de Fribourg). Trois ateliers réalisés, dont un à Bulle au Centre portugais et deux à Fribourg.
	Jeunes, personnel de vente, responsables des points de vente	Interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Deux vagues d'achats-tests (en 2009 et 2011) - Campagnes de sensibilisation auprès du grand public, des commerçant-e-s et du personnel de vente - Mise en ligne sur le site internet du CIPRET d'un module de formation à l'intention des vendeurs/euses

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017
Résumé

II. Empêcher le début de la consommation			<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail, constitué des représentant-e-s des commerces, des milieux patronaux, des services de l'Etat de Fribourg concernés et de la prévention du tabagisme
	Elèves, enseignant-e-s	Ecoles sans fumée	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation dans les écoles - Deux enquêtes auprès des écoles sur les règlements en matière de fumée dans le périmètre scolaire
		Expérience non-fumeur	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du concours, diffusion du matériel et coordination cantonale - Distribution de 3 prix cantonaux - Organisation de la remise des prix
	Apprenti-e-s, écoles professionnelles et entreprises formatrices	Apprentissage sans tabac	<ul style="list-style-type: none"> - Direction cantonale du concours (coordination et mise en œuvre) - Sensibilisation des apprenti-e-s - Coordination du concours - Organisation d'un évènement pour la remise des prix
	Jeunes, moniteurs/trices	Cool&Clean	<ul style="list-style-type: none"> - Sponsoring de clubs sportifs - Animation de la formation continue des moniteurs/trices - Concours Cool&Clean (mandat réalisé par REPER)
Jeunes en difficultés passagères	Interventions auprès des jeunes en difficulté passagère	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions spécifiques sur demande des institutions - Conseils et soutien aux institutions 	
III. Protection contre la fumée passive	Grand public, restaurateurs/trices, responsables santé des établissements scolaires	Loi cantonale pour la protection contre la fumée passive	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de l'entrée en vigueur de la législation - Information, soutien et conseil pour l'application de la loi
	Employé-e-s, employeurs/euses	Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de l'entrée en vigueur de la législation - Information, soutien et conseil auprès des employeurs/euses et employé-e-s pour l'application de la loi
	Enfants	Enfance sans fumée	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation auprès du grand public et des professionnel-le-s de la petite enfance - Formation des puériculteurs/trices, des sage-femmes et des coordinateurs/trices de la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour - Mise à disposition de testeurs pour mesurer l'exposition à la fumée passive
IV. Aide à l'arrêt	Fumeurs/euses	Premiers conseils	Brefs conseils personnalisés et informations d'aide à l'arrêt
		Entretiens d'orientation	Conseils ponctuels et soutien personnalisé
		Coachings stop-tabac	Accompagnement individuel par un-e spécialiste dans le projet d'arrêt (4 séances)
		Cours stop-tabac en groupe	Accompagnement dans le projet d'arrêt par un-e spécialiste selon une approche de groupe (4 séances)

Tableau 1 : Projets du PCT 2009-2013

2.2. Etat des lieux

Deux enquêtes⁴ menées en 2009 et 2012 dans le cadre du Programme cantonal Tabac (PCT) 2009-2013 auprès de 1500 personnes âgées de 14 à 65 ans ont permis de mettre en évidence les évolutions survenues ces dernières années en matière de tabagisme actif et passif au sein de la population fribourgeoise. Cet état des lieux a servi de base pour identifier les besoins d'intervention pour les années à venir.

Prévalence du tabagisme

Près du quart de la population fribourgeoise consomme du tabac (17% de fumeurs/euses quotidien-ne-s et 7% de fumeurs/euses occasionnel-le-s). Sur la période 2009-2012, la part de fumeurs/euses dans la population du canton est restée stable (25% en 2009 et 24% en 2012).

Consommation de tabac chez les jeunes

Dans la tranche d'âge des 14-24 ans, la prévalence du tabagisme était en 2012 de 24%, une proportion identique à celle observée lors de la première enquête. Les fumeurs/euses appartenant à cette tranche d'âge consomment en moyenne 10.8 cigarettes par jour, ce qui représente une augmentation de 61.2% par rapport à 2009.

Une attention particulière doit encore être portée à ce groupe cible.

Volonté d'arrêter de fumer

Dans le canton de Fribourg, plus du tiers des consommateurs/trices de tabac souhaitent arrêter de fumer (37%) et près d'un-e fumeur/euse sur cinq (17%) a fait une tentative d'arrêt au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Fumée passive

Fribourg, comme la plupart des cantons suisses, a connu au cours des trois dernières années d'importants progrès en matière de fumée passive, notamment suite à l'interdiction de la fumée dans les lieux publics et sur le lieu de travail.

La plupart des entreprises ont effectué les aménagements nécessaires pour être conformes à l'ordonnance du 3 juin 2009 concernant la protection contre la fumée passive (fumeurs, fumée autorisée uniquement dans les bureaux individuels). En 2012, ce sont entre 90 et 100% des entreprises (selon le secteur d'activité) qui sont conformes à la réglementation.

En ce qui concerne le tabagisme passif au domicile, une évolution positive est relevée, puisque 72% des fumeurs/euses vivant avec d'autres personnes ne fument jamais à l'intérieur de leur lieu de vie, ce qui représente une augmentation de 26.3% (+15 points de pourcentage) par rapport à

⁴ M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, janvier 2009 ; M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, septembre 2012.

2009. Cependant, 14% des non-fumeurs/euses (20% en 2009) sont encore exposé-e-s à la fumée des autres au sein de leur lieu de vie, tous les jours ou moins souvent.

Les enfants demeurent également des victimes du tabagisme passif : 32% des fumeurs/euses avec un enfant de moins de 6 ans et 28% des fumeurs/euses avec un enfant entre 6 et 14 ans fument (chaque jour ou moins souvent) à l'intérieur de leur lieu de vie.

Publicité pour les produits du tabac

Actuellement, la publicité pour les produits du tabac sur la voie publique n'est pas réglementée dans le canton de Fribourg, alors même que l'impact d'une telle mesure sur le début de la consommation a été démontré⁵. En outre, 59% des personnes interrogées se disent favorables ou très favorables à une restriction de la publicité.

Respect de l'interdiction de vente de produits du tabac aux moins de 16 ans

Dans le canton de Fribourg, la vente de produits du tabac est interdite aux jeunes de moins de 16 ans (Loi sur l'exercice du commerce, art. 31). Pourtant, malgré ce cadre législatif, il demeure relativement aisé de se procurer des cigarettes avant 16 ans.

Ce constat a été mis en lumière par deux vagues d'achats-tests – la première en 2009⁶ et la seconde en 2012⁷ – effectuées dans tout le canton afin de mesurer le degré d'application de l'interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans. En automne 2009, 18.6% des achats-tests effectués par des jeunes de 14 et 15 ans ont débouché sur un refus de vente. En 2012, cette proportion était de 37%. Ainsi, avant l'âge de 16 ans, les jeunes parviennent encore dans plus de 6 cas sur 10 se procurer des cigarettes en les achetant.

Opinions concernant la législation relative à la fumée passive

Dans l'ensemble, la population fribourgeoise semble satisfaite des récentes mesures législatives en matière de protection contre la fumée passive. Près de trois ans après l'entrée en vigueur de l'interdiction générale de fumer dans les cafés, restaurants et bars avec fumeurs fermés, sans service et disposant d'un système de ventilation adéquat, 87% des Fribourgeois-e-s se disent « très satisfait-e-s » ou « assez satisfait-e-s » de cette mesure. En outre, 92% de la population est « assez satisfaite » ou « très satisfaite » de l'interdiction de fumer sur le lieu de travail (85% en 2009).

⁵ Hanewinkel R., et al. (2011). *Cigarette Advertising and Teen Smoking Initiation*. In « Pediatrics », 2011 : 127, pp.e271-e278.

⁶ Kuendig, H., Thélin R., Astudillo M. (2010). *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg – Etude « client mystère » 2009* (Rapport de recherche n°50). Lausanne : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

⁷ Kuendig, H., Astudillo, M. (2012). *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg : Etude « client mystère » 2011* (Rapport de recherche N°65). Lausanne : Addiction Suisse.

2.3. Bilan du PCT 2009-2013

Plusieurs évolutions positives sont à recenser au terme de la mise en œuvre du programme, en particulier sur deux plans :

- d'une part, les avancées législatives en matière de fumée passive ont contribué à une amélioration considérable de la situation, que ce soit en termes de temps d'exposition à la fumée passive ou d'opinions vis-à-vis des interdictions de fumer dans les cafés, bars et restaurants et dans les lieux de travail partagés par plusieurs personnes ;
- d'autre part, la protection contre la fumée passive sur le lieu de travail a été considérablement améliorée durant les 3 dernières années. Ce résultat satisfaisant ne doit toutefois pas masquer les disparités qui subsistent encore entre les différents secteurs d'activité.

La mise en œuvre du PCT dans le canton de Fribourg par le CIPRET Fribourg a par ailleurs permis une capitalisation de compétences et de savoir-faire, en particulier au niveau des trois points suivants :

- en premier lieu, le PCT 2009-2013 a favorisé la mise en place d'une prévention du tabagisme systématique, équilibrée et durable dans les principales dimensions visées (aide à l'arrêt, empêcher le début de la consommation, protection contre la fumée passive) et auprès de tous les groupes cibles prioritaires ;
- deuxièmement, l'état des lieux et les enquêtes auprès de la population fribourgeoise (sondage grand public, achats-test, enquêtes dans les écoles) ont offert une meilleure connaissance de la situation fribourgeoise et ainsi une meilleure identification des besoins d'intervention en matière de prévention du tabagisme ;
- troisièmement, le déploiement du programme sur 4 ans a également engendré la mise en place d'une méthodologie de travail sur le long terme : évaluation des besoins d'intervention, définitions d'objectifs, gestion de la qualité et évaluation des prestations et projet.

L'état des lieux de la situation dans le canton de Fribourg fait ressortir les besoins d'intervention principaux suivants :

- entre 2009 et 2012, la prévalence tabagique dans le canton n'a pas sensiblement baissé. Près d'un quart de la population fribourgeoise est toujours fumeuse et plus de la moitié souhaite arrêter de fumer. À ce niveau, la situation est par conséquent encore insatisfaisante ;
- un constat similaire peut être fait au sein de la population des jeunes âgé-e-s de 14 à 25 ans, puisque la prévalence tabagique a stagné ;
- l'accessibilité des produits du tabac demeure une préoccupation importante dans le canton de Fribourg : dans 63% des cas, les jeunes parviennent à se procurer des cigarettes dans le commerce ;

- contrairement à d'autres cantons, Fribourg, ne dispose encore d'aucune réglementation en matière de publicité pour les produits du tabac ;
- certains groupes de migrant-e-s connaissent un taux de prévalence du tabagisme plus élevé que la moyenne suisse. Or, cette population a souvent moins accès aux mesures de prévention et de promotion de la santé⁸ ;
- enfin, si d'importants progrès ont été effectués dans la sphère publique, le domicile semble encore être un endroit où des expositions – d'enfants et d'adultes non-fumeur-euse-s – à la fumée passive sont reportées.

C'est sur la base de ces constats et avec pour objectif de répondre à ces besoins d'intervention que le Programme cantonal Tabac 2014-2017, présenté ci-après, a été conçu. Ce futur programme vise d'une part le maintien des acquis, et d'autre part une amélioration de la situation là où des lacunes ont encore pu être constatées.

3. La situation recherchée

3.1. Vision

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 du canton de Fribourg poursuit la vision consistant à *dénormaliser le tabac au sein de la société* ; en d'autres termes, à favoriser l'apparition de nouvelles normes sociales et législatives vis-à-vis du tabac.

3.2. Objectifs d'impact du PCT 2014-2017

Les objectifs d'impact du PCT décrivent la situation souhaitée au terme du programme. Partant de l'état des lieux actuel, ils précisent les évolutions nécessaires au sein de la population durant les prochaines années pour permettre la réalisation de la vision globale.

Les cibles à atteindre pour 2017 dans le canton de Fribourg sont fixées sur la base des données cantonales de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2007⁹. L'évaluation de l'atteinte des objectifs se fera sur la base des données fribourgeoises de 2017 de l'ESS.

Les trois objectifs d'impact visés par le PCT fribourgeois 2014-2017 sont les suivants :

⁸ Cordey M. et al. (2012). *Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura*. Swiss Forum for Migration and Population Studies et Université de Neuchâtel, 188p.

⁹ Observatoire suisse de la Santé, en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg (2010). *La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2007. Rapport 43*, pp. 64-67.

- La proportion de fumeurs/euses dans la population résidente du canton de Fribourg diminue de 20% et passe de 26.3% (2007) à environ 21%.
- La proportion de fumeurs/euses parmi les de 15 à 34 ans diminue de 20% et passe de 32.4% (2007) à 26%.
- La proportion des personnes exposées à la fumée des autres (tabagisme passif) au moins une heure par jour diminue de 80% et passe de 20.8% (en 2007) à environ 4%.

3.3. Interventions prévues par domaine d'action

Afin de tendre vers la situation souhaitée, explicitée au travers des objectifs d'impact, des interventions dans les trois domaines d'actions – empêcher le début de la consommation, encourager à cesser la consommation, protéger contre le tabagisme passif – sont nécessaires, ainsi qu'un travail soutenu au niveau de l'information et de la sensibilisation. Pour chacun de ces aspects, les mesures et projets répondant aux besoins d'intervention sont détaillés ci-dessous.

Dimension visée	Empêcher le début de la consommation de tabac	Encourager à cesser la consommation de tabac	Protéger contre le tabagisme passif
Coordination et collaboration	Pilotage et coordination du programme		
	Evaluation		
Prévention comportementale	Santé à l'école	Prestations d'aide à l'arrêt	
		Entreprises sans fumée	
	Concours pour arrêter de fumer		
	Formation des multiplicateurs/trices		
Information et sensibilisation	Prévention du tabagisme par les pairs		Fumée passive dans le domicile
	Expérience non fumeur		
	Apprentissage sans tabac		
Protection de la santé et réglementation du marché	Cool&Clean		
	Information, sensibilisation, centre de compétences et de documentation		
	Communication		
	Restriction de la publicité et du parrainage		Protection contre la fumée passive - suivi législatif
	Interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans		

Tableau 2 : Vue d'ensemble des projets par dimension et domaine d'action

Empêcher le début de la consommation

Les jeunes constituent un groupe particulièrement vulnérable vis-à-vis de la consommation tabagique (85% des consommateurs/trices de tabac adultes ont commencé à fumer avant 21 ans¹⁰), c'est pourquoi les mesures et projets visant à empêcher le début de la consommation ciblent tout particulièrement ce public.

Poursuivant le travail initié au cours du PCT 2009-2013, il est prévu dans ce domaine d'action de mettre l'accent sur deux contextes de vie (settings) importants, car représentant les principaux lieux de socialisation pour les jeunes : les écoles et lieu d'apprentissage avec les projets *Expérience non-fumeur* et *Apprentissage sans Tabac* et les lieux de loisirs avec les projets *Prévention du tabagisme par les pairs* et *Cool&Clean* (projet mis en œuvre par l'association REPER).

Au niveau législatif, il est prévu d'agir sur l'application de l'interdiction de la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans, une mesure qui n'est à l'heure actuelle appliquée que partiellement. Aussi, avec une vague d'achats-tests prévue pour 2015, précédée d'une sensibilisation des commerçant-e-s, des responsables de points de vente et du personnel de vente, la question de l'accès des jeunes aux produits du tabac va occuper une place importante dans le futur programme, ceci avec l'implication active des associations patronales qui ont été associées à la réflexion au cours du PCT 2009-2013.

Enfin, une attention particulière sera portée au cours des prochaines années à la thématique de la publicité pour les produits du tabac. Un groupe de travail inter-directionnel (Direction de la santé et des affaires sociales et Direction de la sécurité et de la justice) va ainsi être créé dans le cadre du projet *Restriction de la publicité et du parrainage*. Il s'agira également pour le CIPRET de sensibiliser et informer tant les politicien-ne-s que le grand public à cette question. Le but de ce projet est, à moyen terme, de favoriser l'introduction d'une loi allant dans le sens d'une interdiction de la publicité pour les produits du tabac et du parrainage dans le canton de Fribourg. Le CIPRET Fribourg apportera un soutien professionnel et scientifique à la réflexion en vue de ce changement de loi.

Encourager à cesser la consommation

Proposer un soutien aux fumeurs/euses souhaitant cesser leur consommation est une facette incontournable de la prévention du tabagisme. Le CIPRET Fribourg ayant acquis de l'expérience et des compétences en matière d'aide à l'arrêt, les prestations vont être reconduites au cours des prochaines années. Des coachings individuels seront proposés, ainsi que des cours de groupe et des cours stop-tabac dans les entreprises (projet *Entreprise sans fumée*). Le *Concours pour arrêter de fumer* sera également reconduit dans le canton.

Protéger contre la fumée passive

Etant donnés les progrès constatés depuis 2009 en matière d'exposition à la fumée passive, il s'agit maintenant pour le CIPRET Fribourg de consolider ces acquis en veillant au respect des lois

¹⁰ Keller, Radke, Krebs & Hornung, 2010. *Tabakmonitoring / Jahresbericht 2009*. Bern, p.36

en vigueur et en proposant soutien et conseils aux personnes confrontées à un non-respect de celles-ci au travers du projet *Protection contre la fumée passive – suivi législatif*. Dans le cadre de ce projet, sera également prise en considération la question de l'interdiction de fumer dans le périmètre scolaire, en fonction des besoins d'intervention qui doivent encore être identifiés.

En outre, étant donné le nombre important d'enfants et d'adultes non-fumeurs/euses encore exposé-e-s à la fumée passive à l'intérieur de leur domicile, cette question fera l'objet d'un projet particulier dans le programme. D'une part, la formation des professionnel-le-s en contact avec des (futurs) parents initiée dans le cadre du PCT 2009-2013 (projet *Enfance sans fumée*) sera poursuivie. D'autre part, les demandes des particuliers/ères qui subissent une exposition à la fumée passive seront traitées.

Informier et sensibiliser

Le travail d'information et de sensibilisation en français et en allemand réalisé par le CIPRET durant les dernières années s'est situé tant à un niveau collectif – lors des campagnes pour les différentes votations sur la protection contre la fumée passive – qu'à un niveau plus individuel, dans la mesure où le CIPRET est à la disposition des habitant-e-s du canton et des médias pour des informations en relation avec la question du tabac/tabagisme. Le site internet du CIPRET est par ailleurs une source d'information sûre et régulièrement mise à jour pour la population du canton en ce qui concerne la thématique.

Ces activités, ainsi que la fonction de centre de compétences et de documentation endossée par le CIPRET, vont se poursuivre dans les années à venir. Elles contribuent à la réalisation des mesures et projets dans les trois dimensions du PCT 2014-2017 (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt, protéger contre la fumée passive). Dans ce cadre-là notamment, les synergies avec les projets transversaux des Ligues de Santé seront valorisées.

Les réflexions touchant les populations migrantes sont intégrées de manière transversale dans tous les projets du PCT. Une analyse spécifique à chaque projet permettra de déterminer quelles sont les actions pertinentes pour les populations migrantes.

4. Objectifs et projets

Le PCT 2014-2017 du canton de Fribourg comporte 17 projets. Conformément aux exigences du Fonds de prévention du tabagisme (FPT), les projets sont répartis selon quatre types. Les projets de *Type I* (en bleu) sont exclusivement financés par le canton ; il s'agit des prestations de base offertes dans le canton, ainsi que des activités liées à des aspects législatifs. Les projets de *Type II* (en vert) correspondent aux projets nationaux relayés dans le canton. Les projets de *Type III* (en violet), sont dans le cas présent de nouveaux projets financés par le FPT qui bénéficieront d'une évaluation externe. Enfin, les projets de type P (en orange) concernent l'évaluation et le pilotage du programme.

Le *tableau 3* propose une vue d'ensemble de tous les projets du Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 pour le canton de Fribourg, en précisant pour chaque projet le groupe cible visé. Ce tableau comporte également une synthèse des informations concernant la mise en œuvre.

Le modèle d'impact présenté dans le *tableau 4* représente graphiquement les interactions entre les différents projets du programme, ainsi que les effets escomptés de ces projets : les objectifs de réalisation (outcome) et les objectifs d'impact du programme. Sont également mises en évidence dans ce schéma les relations entre les objectifs cantonaux et les objectifs d'impact supérieurs exposés dans le Programme national Tabac 2008-2016.

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017
Résumé

Nom	Domaine(s) d'action			Dimension(s) visée(s)			Groupe(s) cible(s)	Setting	Responsabilité mise en œuvre	Type de projet		Statut				
	Coordination	Protection santé	Comportement	Information	Début consomm.	Arrêt conso. tabac				Tabagisme passif	Type P		Type I	Type II	Type III	Nouveau
Information, sensibilisation, centre de compétences et de documentation				x	x	x	x	Grand public, écoles, entreprises, professionnel-le-s de la santé de l'éducation, de l'enseignement et du social; débits de tabac, etc.		CIPRET		x				x
Communication				x	x	x	x	Grand public, médias		CIPRET		x				x
Formation des multiplicateurs/trices			x		x	x		Etudiant-e-s de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social	Hautes écoles de santé et de travail social	CIPRET				x	x	
Aide à l'arrêt			x				x	Fumeurs/euses	Conseil	CIPRET		x				x
Entreprise sans fumée			x				x	Fumeurs/euses	Conseil	CIPRET			x			x
Concours pour arrêter de fumer			x	x			x	Fumeurs/euses		Association suisse du tabagisme				x		x
Fumée passive dans le domicile			x	x			x	Multiplicateurs/trices de la petite enfance ; grand public	Formation continue, domicile	CIPRET		x				x
Santé à l'école	x		x		x			Enseignant-e-s, responsable santé des établissements scolaires	Ecoles	Bureau inter-directionnel Direction de la santé et des affaires sociales / Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports ; CIPRET		x			x	
Expérience non-fumeur			x	x	x			Elèves, enseignant-e-s, responsables santé des établissements scolaires	Ecoles	CIPRET			x			x
Apprentissage sans tabac			x	x	x	x		Apprenti-e-s, écoles professionnelles et entreprises formatrices	Ecoles professionnelles et entreprises formatrices	CIPRET			x			x
Cool&Clean			x	x	x			Clubs de sport	Clubs sportifs	REPER			x			x
Prévention du tabagisme par les pairs			x	x	x			Jeunes, animateurs/trices socioculturel-le-s	Centres d'animation socioculturelle	CIPRET				x	x	
Interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans		x		x	x			Personnel de vente, responsables des points de ventes	Points de vente, communes	Direction de la santé et des affaires sociales ; Direction de la sécurité et de la justice ; CIPRET		x				x
Restriction de la publicité et du parrainage		x					x	Grand public, politicien-ne-s	Espace public	Direction de la santé et des affaires sociales ; Direction de la sécurité et de la justice ; CIPRET		x			x	x
Protection contre la fumée passive - suivi législatif		x		x			x	Grand public; responsables d'entreprises; restaurateurs/trices, employé-e-s, responsables santé des établissements scolaires	Lieux publics, lieu de travail, communes, écoles	CIPRET; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'économie et de l'emploi		x				x
Pilotage et coordination de programme	x					x	x	Direction opérationnelle du programme et responsables de projets		CIPRET; Direction de la santé et des affaires sociales		x				x
Evaluation	x					x	x	Direction opérationnelle du programme et responsables de projets		CIPRET; Direction de la santé et des affaires sociales		x				x

Tableau 3 : Aperçu de tous les projets du programme cantonal de prévention du tabagisme

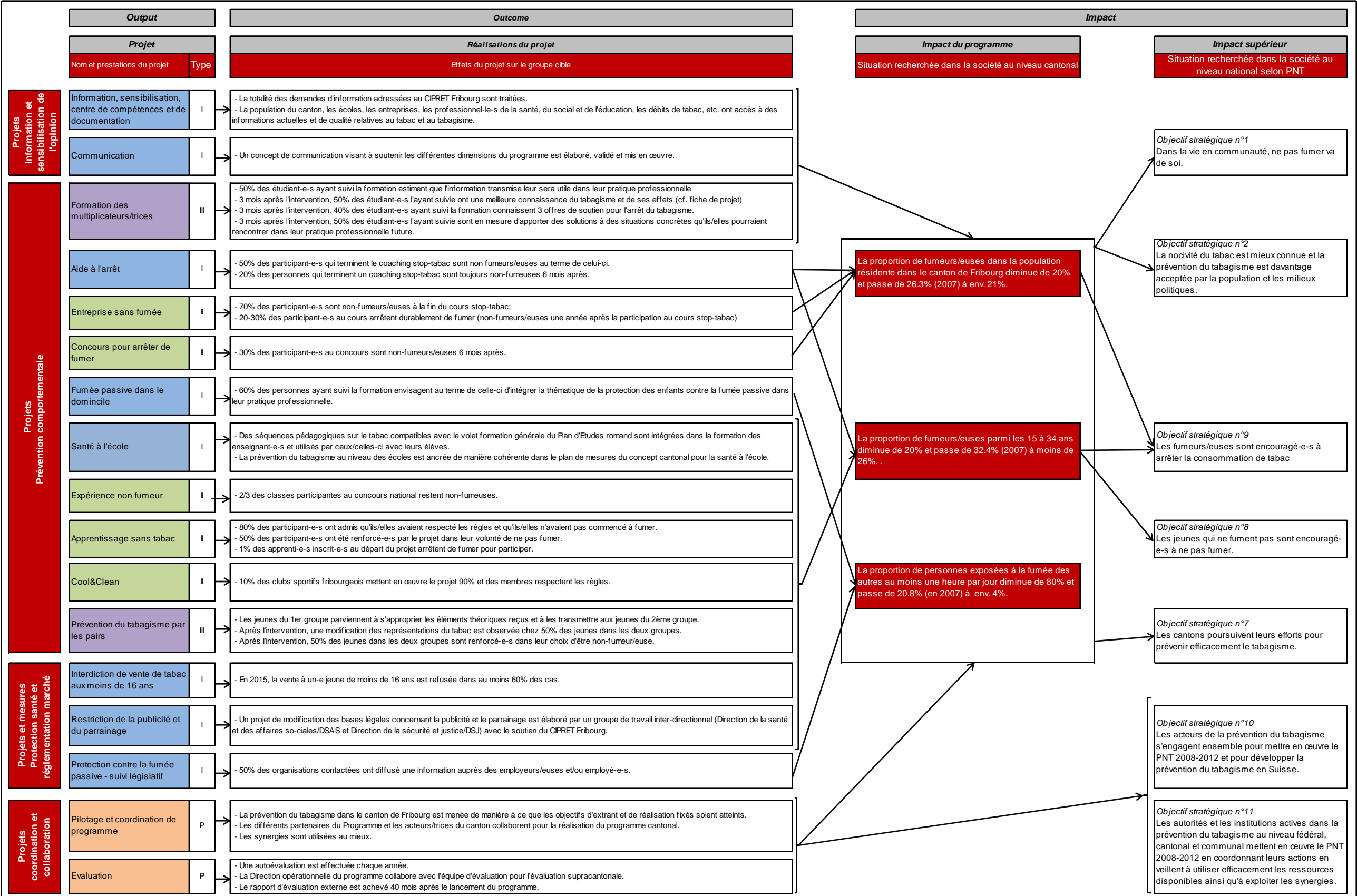


Tableau 4 : Modèle d'impact

4.1. Les nouveaux projets

La plupart des 17 projets que compte le PCT 2014-2017 ont été initiés au cours du précédent programme. Ceux-ci seront poursuivis, sous une forme identique ou avec quelques adaptations. Seuls les trois nouveaux projets du PCT 2014-2017 sont présentés en détails dans le présent document.

Formation des multiplicateurs/trices

Le projet Formation des multiplicateurs/trices propose d'augmenter le nombre de relais susceptibles de retransmettre les messages de prévention du tabagisme. Pour y parvenir, il est prévu de prendre des contacts avec la Haute école de santé Fribourg (HEdS-Fr) pour discuter de l'introduction dans la formation des étudiant-e-s en soins infirmiers les principes de prévention du tabagisme (encourager l'arrêt, empêcher le début de la consommation, protéger contre la fumée passive) ainsi que des connaissances sur le tabagisme actif et passif (dépendance, effets, risques, etc.).

Le choix s'est porté dans un premier temps sur cette école, car les infirmiers/ères sont en contact direct avec des publics cibles de la prévention du tabagisme et peuvent par conséquent jouer un rôle important dans la diffusion du message. Ce projet pourrait être étendu à d'autres Hautes écoles du canton.

Santé à l'école

Un concept cantonal fribourgeois pour la santé à l'école a été élaboré conjointement par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ce concept se veut adapté aux besoins et aux réalités des écoles fribourgeoises, et propose une organisation de la santé à l'école ainsi que des pistes pour la mise en œuvre de mesures, en intégrant également la médecine scolaire. Il prend en outre en considération les interdépendances entre bien-être, santé et qualité de l'apprentissage.

Le concept de santé à l'école a été conçu comme une politique publique qui vise à avoir un impact durable dans la société. En ce sens, des buts stratégiques, décrivant le résultat de cet impact, ont été fixés. En particulier, il s'agit de stabiliser le bon état de santé de la majorité des élèves (75-80%) et de diminuer le nombre d'élèves en moins bonne santé (20-25%), notamment en raison de consommation de substances.

La santé à l'école est abordée en tant que système. Cette approche a permis d'identifier des variables sur lesquelles il était possible d'avoir une influence. Connaissant les leviers sur lesquels agir pour renforcer la santé à l'école et la favoriser, une stratégie a été arrêtée, dont fait partie l'information de base à délivrer en termes de prévention et promotion de la santé, dont la prévention du tabagisme.

Le concept, qui a été validé par le Conseil d'Etat, est piloté par un bureau inter-directionnel DICS-DSAS pour la santé à l'école, organe qui va notamment se voir accompagné par un groupe com-

posé des principales institutions de prévention et de promotion de la santé du canton, dont le CIPRET Fribourg.

Dans ce contexte de transition, le rôle et les tâches des institutions de prévention et de promotion de la santé du canton, dont le CIPRET Fribourg pour la prévention du tabagisme, sont en cours de réflexion et de réorientation en lien avec le développement du plan de mesures. Une étroite collaboration dans ce processus doit avoir lieu entre le bureau inter-directionnel DICS-DSAS pour la santé à l'école et le CIPRET, afin de déterminer ensemble les éléments à développer en ce qui concerne la prévention du tabagisme.

Au fil des années, le CIPRET Fribourg a acquis de l'expérience et des compétences dans le travail en milieu scolaire en réalisant des ateliers de sensibilisation du tabagisme dans les classes, en développant une exposition « Vivre sans tabac » et des outils clé en main pour les enseignant-e-s souhaitant aborder la question du tabagisme en classe et en répondant aux demandes des écoles, enseignant-e-s et responsables santé dans les cycles d'orientation et les classes de 6^{ème} primaire. Ainsi, son expertise sera précieuse pour repenser la prévention du tabagisme dans les écoles et élaborer des séquences pédagogiques destinées aux enseignant-e-s sur la thématique du tabac.

Durant cette phase transitoire, le CIPRET poursuivra par ailleurs les ateliers de sensibilisation réalisés dans les écoles dans le cadre du projet *Expérience non-fumeur*.

Prévention du tabagisme par les pairs

Devant le défi important que représente la consommation tabagique chez les jeunes, le CIPRET Fribourg souhaite faire preuve d'innovation et valoriser l'expérience acquise au fil des nombreuses interventions auprès des jeunes, notamment dans les écoles.

L'éducation par les pairs a fait ses preuves dans plusieurs domaines de la prévention et cette approche semble particulièrement adaptée aux adolescent-e-s, puisque c'est précisément à cet âge-là que l'influence des pairs est la plus importante. Aussi, le projet *Prévention du tabagisme par les pairs* a pour objectif d'amener un groupe de jeunes préalablement sensibilisé à la question du tabac, à créer un outil de prévention qu'il présentera à un autre groupe de jeunes.

D'une part, les jeunes du premier groupe bénéficient d'une sensibilisation sur le tabac/tabagisme ; d'autre part, ils/elles sont amené-e-s à se pencher de façon approfondie sur la thématique afin de pouvoir en parler à leurs camarades. Le travail créatif stimule leur esprit critique, leurs compétences rhétoriques et créatrices, ainsi que leurs compétences d'animation. Les jeunes du second groupe de leur côté, profiteront d'une sensibilisation animée par leurs pairs, favorisant leur écoute et l'efficacité du message préventif.

Il est prévu de faire appel à un-e / des expert-e-s artistiques lors de la création du module de sensibilisation par les jeunes du premier groupe, un-e acteur/trice ou un-e illustrateur/trice par exemple. Donner aux jeunes la possibilité de travailler non seulement sur le contenu du message, mais également sur le support (film, théâtre, BD, etc.) rendra l'activité plus ludique et attractive. Cela favorisera par ailleurs l'appropriation du message de prévention, tant par les jeunes du premier que celles et ceux du deuxième groupe.

Les centres d'animation socioculturelle ont été privilégiés pour la mise en œuvre de ce projet. En effet, ce contexte dispose de multiples avantages : il s'agit d'un lieu où les jeunes se rendent pour se divertir et où ils ont l'occasion de pratiquer des activités qui leurs plaisent et qu'ils ont choisies. De plus, les centres d'animation socioculturelle regroupent des enfants et adolescent-e-s, d'où l'intérêt d'y travailler sur le rôle de modèle des plus grand-e-s sur les plus jeunes. La collaboration avec les animateur/trices socioculturel-le-s est également intéressante.

L'évaluation annuelle permettra d'estimer si ce mode d'intervention par les pairs pourrait constituer un cadre pour des interventions dans d'autres centres d'animation du canton. En cas de résultats concluants, ce mode d'approche pourrait également être intégré à la réflexion plus globale menée dans le cadre de la concrétisation du plan de mesures relatif au concept *Santé à l'école*, réflexion à laquelle va participer le CIPRET Fribourg.

4.2. Evaluation

L'évaluation des projets spécifiques et du programme répond aux exigences du FPT. Une évaluation externe est prévue, en plus d'une auto-évaluation, pour les projets de type III (*Prévention par les pairs* et *Formation des multiplicateurs/trices*), ainsi que pour le programme dans son ensemble.

4.3. Coûts et financement

Le budget total du PCT 2014-2017 est de 1'780'650 CHF, dont 860'650 CHF sont financés par le Fonds national de prévention du tabagisme. Les autres sources de financement sont le Canton de Fribourg, la Loterie Romande et la Ligue pulmonaire fribourgeoise.

	Fonds de prévention du tabagisme	Canton de Fribourg	Loterie romande	Ligue pulmonaire fribourgeoise	Total
2014	CHF 230'267	CHF 110'000	CHF 110'000	CHF 10'000	CHF 460'267
2015	CHF 203'826	CHF 110'000	CHF 110'000	CHF 10'000	CHF 433'826
2016	CHF 233'451	CHF 110'000	CHF 110'000	CHF 10'000	CHF 463'451
2017	CHF 193'106	CHF 110'000	CHF 110'000	CHF 10'000	CHF 423'106
Total	CHF 860'650	CHF 440'000	CHF 440'000	CHF 40'000	CHF 1'780'650

Tableau 5 : Financement du Programme cantonal Tabac 2014-2017

Le budget est réparti entre des coûts de personnel (88.3%), des frais de biens et de service (5.3%) et des prestations de tiers (6.3%, dont les traductions).

Les coûts de personnel pour la mise en œuvre du PCT 2014-2017 correspondent à 2.275 équivalent plein temps (EPT) sur toute la durée du programme.

5. Organisation du programme

Le pilotage stratégique du programme est assuré par un Comité de Pilotage (COPIL). La responsabilité de la direction opérationnelle et de la mise en œuvre du PCT 2014-2017 revient au CIPRET Fribourg. Un groupe d'expert-e-s issu-e-s de différents domaines est disponible pour apporter en tout temps un éclairage particulier sur le programme ou les projets.

5.1. Organigramme

(Voir page suivante)

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017
Résumé

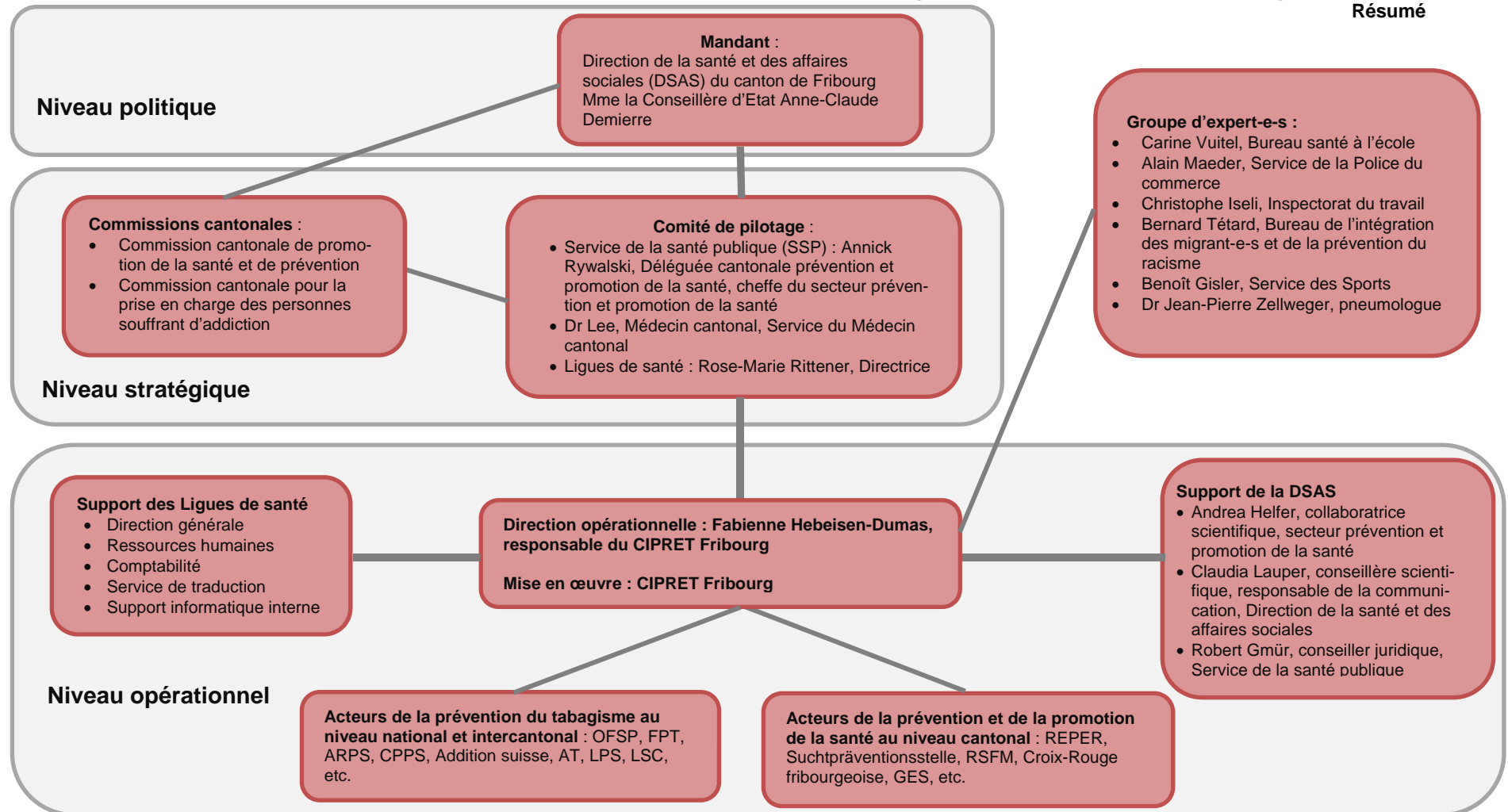


Tableau 4 : Organigramme

6. Conclusion

Le Programme cantonal Tabac 2014-2017 du canton de Fribourg propose, pour remplir les objectifs fixés, à la fois des mesures de prévention structurelle, comportementale et d'information et de sensibilisation. Les projets sont également répartis équitablement dans chacune des dimensions : empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt, protéger contre le tabagisme passif. L'atteinte de cet équilibre est l'aboutissement d'un important processus de réflexion, mené par le CIPRET Fribourg sur mandat de la DSAS.

La force du PCT 2014-2017 du canton de Fribourg réside également dans l'expérience et le savoir-faire acquis par le CIPRET avec la mise en œuvre du PCT 2009-2013, ainsi que par son inscription dans un solide réseau à l'intérieur du canton. La réalisation du PCT 2014-2017 dans le canton sera ainsi renforcée par une valorisation des synergies avec les projets de prévention et promotion de la santé mis en œuvre dans le canton, les autres programmes cantonaux et les projets transversaux des Ligues de santé du canton de Fribourg.

Ces éléments permettent raisonnablement de penser que le Programme cantonal Tabac du canton de Fribourg, avec les moyens financiers prévus, se donne la possibilité d'atteindre les objectifs de réalisation ainsi que les objectifs d'impact fixés.